

Publié le : 2009-08-21

SERVICE
PUBLIC
FEDERAL
INTERIEUR

15 JUILLET 2009. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 8 janvier 2004 portant nomination des membres de la Commission de programmation pour la formation des services d'incendie

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2003 créant un Conseil supérieur de formation pour les services publics d'incendie et deux conseils supraprovinciaux de formation pour les services publics d'incendie, notamment les articles 10 et 11;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2004 portant nomination des membres de la Commission de programmation pour la formation des services d'incendie;

Vu la proposition du 13 août 2008 de la Fédération royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique, aile francophone et germanophone;

Vu la proposition du 27 août 2008 des centres provinciaux de formation francophones;

Vu la proposition du 4 septembre 2008 de la « Brandweervereniging Vlaanderen »;

Vu la proposition du 19 septembre 2008 des centres provinciaux de formation néerlandophones,
Arrête :

Article 1^{er}. L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2004 portant nomination des membres de la Commission de programmation pour la formation des services d'incendie est remplacé par la disposition suivante :

« Article 1^{er}. 1° Pour la direction générale de la Sécurité civile :

M. Roets, Christiaan, attaché, Direction générale de la Sécurité civile ou son délégué.

2° Pour les services publics d'incendie francophones et germanophones :

a) Comme membres effectifs :

- M. Dixheures, Francis, sous-lieutenant au service d'incendie de Vresse-sur-Semois;

- M. Jacobs, Marcel, commandant au service d'incendie de Verviers;

- M. Marchal, Claudy, capitaine-commandant au service d'incendie de La Calamine;

- M. Staquet, Philippe, capitaine au service d'incendie de La Louvière;

b) Comme membres suppléants :

- M. Bodart, Francis, capitaine au service d'incendie de Rochefort;

- M. Gibson, Alain, commandant au service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale;

- M. Lambin, Xavier, capitaine au service d'incendie de Bouillon;

- M. Lowagie, Pol, capitaine au service d'incendie de Mouscron;

3° Pour les services publics d'incendie néerlandophones :

a) Comme membres effectifs :

- M. Aerts, Raymond, capitaine-commandant au service d'incendie de Genk;
- M. Deloose, Jos, adjudant au service d'incendie de Willebroek;
- M. De Wilde, Luc, lieutenant au service d'incendie de Saint-Nicolas;
- M. Van Esbroeck, Tom, sous-lieutenant au service d'incendie de Ninove;

b) Comme membres suppléants :

- M. Lambert, Karel, sous-lieutenant au service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale;
- M. Samyn, Patrick, sous-lieutenant au service d'incendie de Roulers;
- M. Van Broeck, Stefaan, capitaine au service d'incendie de Tirlemont;
- M. Verschueren, Dirk, capitaine au service d'incendie d'Anvers;

4° Pour les centres provinciaux de formation francophones :

a) Comme membre effectif :

M. Podlecki, Jean-Claude, directeur du centre provincial de formation de Namur;

b) Comme membre suppléant :

M. Collard, André, directeur du centre provincial de formation de Luxembourg;

5° Pour les centres provinciaux de formation néerlandophones :

a) Comme membre effectif :

M. Barbé, Marc, directeur du centre provincial de formation du Brabant flamand;

b) Comme membre suppléant :

Mme Truyers Inge, coordinateur au centre provincial de formation de Limbourg. »

Art. 2. Dans l'article 1^{er}, 4°, a), de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2003 portant nomination des membres du Conseil supérieur de formation pour les services publics d'incendie, le mot « caporal » est remplacé par le mot « sous-lieutenant ».

Bruxelles, le 15 juillet 2009.

G. DE PADT

Publié le : 2009-08-21